

COMITE SYNDICAL

DU 11 FEVRIER 2016

Le 11 février 2016 à 17 heures 30, le comité syndical de l'Etablissement Public de l'EP-SCoT, s'est réuni sur la convocation adressée en date du 2 février 2016 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l'Hôtel du Département de l'Isère.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	25
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	16
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	5
6667 voix présents ou représentés :	6 717,20 voix

PRESENTS

Titulaires

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Nicole BOULEBSOL, Michelle VEYRET, Catherine KAMOWSKI, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIE, (Communauté de Communes de la Bourné à l'Isère).

Suppléants :

M. Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Christophe FERRARI (Grenoble-Alpes Métropole),
Christine GARNIER (Grenoble-Alpes Métropole),
Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin),
Luc REMOND (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Jérôme BARBIERI (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais),
Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté),

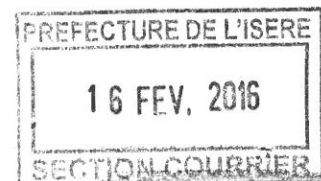
AUTRES PERSONNES PRÉSENTES

Mmes et MM. Murielle PEZET-KUHN, Constant BERROU, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Stéphanie MACHENAUD, Karine PONCET-MOISE, Mara CALABRO, Amandine DECERIER, (Etablissement Public du SCoT), Cécile BENECH, (SCoT-C.EAU).

PERSONNES EXCUSÉES

Mme et MM. Christophe FERRARI, Christine GARNIER, Renzo SULLI, Fabrice HUGELE, Michel GAUTHIER (Grenoble-Alpes Métropole), Robert PINET (Communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin), Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais), Henri GERBE (Bièvre Isère Communauté), Francis GIMBERT, Laurence THERY, (Communauté de Communes du Grésivaudan).

Objet : Indemnité de conseil au trésorier 2016



COMITE SYNDICAL DU 11 FEVRIER 2016

DELIBERATION N° 16-II-V

Objet : Indemnité de conseil au trésorier

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'EP-SCoT de l'agglomération grenobloise rappelle au Comité syndical qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée et du décret n°82-979 du 19 novembre 1982, modifié, permet le versement d'une indemnité de conseil au comptable en leur qualité de conseiller économique et financier des collectivités.

Considérant les prestations assurées par le Trésorier Payeur Départemental, et compte tenu du changement de trésorier au 1er février 2016, il est proposé :

- de verser l'indemnité de conseil à Monsieur Christophe GREA jusqu'au 31 janvier 2016,
- d'attribuer au nouveau trésorier Monsieur Georges DERU à compter du 1er février 2016 une indemnité de conseil aux taux plein prévue par la loi.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide de verser une indemnité de conseil à Monsieur Christophe GREA jusqu'au 31 janvier 2016,
- décide de verser une indemnité de conseil à Monsieur Georges DERU, nouveau trésorier à compter du 1er février 2016,
- précise que cette indemnité de conseil est acquise pour la durée du mandat si le comité ne prend pas de décision contraire ou jusqu'au changement de comptable.

Conclusions adoptées

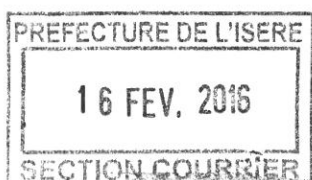
Vote :

Voix pour : 6 717,20

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait à Grenoble, le 11 février 2016



Pour extrait conforme,

Le Président,

Yannik OLLIVIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Yannik Ollivier", written over the printed name.